**CREATION SARL / EURL**

**Dépôt d'actes**

- 1 copie authentique des statuts s’il est établi par acte notarié ou 1 exemplaire original paraphé et signé par tous les associés s’il est établi par acte sous seing privé,

- 1 exemplaire original de l’acte de nomination du ou des gérants, s’ils ne sont pas désignés dans les statuts,

- Le cas échéant, 1 exemplaire original du rapport du commissaire aux apports sur l’évaluation des apports en nature.

- Un exemplaire de l’attestation de dépôt des fonds établie par le dépositaire **(Attention aux contraintes es dates entre le dépôt des fonds et la signature des statuts)**

- 1 exemplaire original de la liste des bénéficiaires effectifs et le cas échéant un ou plusieurs intercalaires (+ frais Greffe spécifiques voir à la rubrique frais de Greffe)

**Publicité légale**

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

**Pour le local et le fonds de commerce**

Création ou immatriculation sans activité

- Si activité domiciliée au domicile du représentant légal, justificatif par tout moyen : copie facture fourniture fixe (électricité, eau, gaz, box internet), copie bail d'habitation, taxe foncière, taxe d'habitation...

Ou Copie du bail commercial

Ou Autorisation du propriétaire + copie de sa taxe foncière ou acte notarié

Ou Contrat de domiciliation (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

**Attention** : quel que soit le justificatif fourni, celui-ci doit être établi au nom de la société

Achat du fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Copie du bail commercial s'il n'est pas précisé dans l'acte,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

- Avis d'insertion au BODACC, si demandé par le déclarant.

Location-gérance ou gérance-mandat :

- Copie du contrat de location gérance ou de gérance-mandat

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

Donation

- Copie de l'acte de donation .

Apport

- Copie de l’acte d’apport du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

**Pour les représentants**

Personnes physiques

- Justificatif de nationalité en cours de validité : copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ou de la carte de séjour ou de la carte de résident

- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-sur-l-honneur-de-non-condamnation-penale-avec-filiation) : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

Personnes morales

- Extrait de l’immatriculation au RCS original datant de moins de 3 mois,

- Pour les personnes morales étrangères non immatriculées au RCS : titre justifiant leur existence le cas échéant, traduction en langue française.

**Si gérance majoritaire**

**-** Remplir [formulaire TNS](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-intercalaire-declaration-regime-des-travailleurs-non-salarie-TNS) : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

**Pour les autres personnes liées à l'exploitation**

Conjoint collaborateur (conjoint marié ou pacsé)

- Justificatif de nationalité en cours de validité : copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ou de la carte de séjour ou de la carte de résident

- Original de [l’attestation du conjoint collaborateur signé par les 2 conjoints](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-de-conjoint-collaborateur) : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Copie du livret de famille, copie de l’extrait acte de mariage ou le cas échéant la convention simplifiée du pacte civil de solidarité.

Conjoint associé :

- Original de [l’attestation du conjoint associé](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-du-conjoint-associe) : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Copie du livret de famille, copie de l’extrait acte de mariage ou le cas échéant la convention simplifiée du pacte civil de solidarité.

Commissaires aux comptes (titulaire et suppléant)

- Lettre d’acceptation de leur fonction (une pour le titulaire, une pour le suppléant).

- Justificatif de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes s'ils ne sont pas inscrits à l'Ordre Aquitain

**Personne ayant le pouvoir d’engager l’entreprise** (fondé de pouvoir, directeur technique) :

- Justificatif de nationalité en cours de validité : copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ou de la carte de séjour ou de la carte de résident

- [Déclaration sur l’honneur de non condamnation pénale avec filiation](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-sur-l-honneur-de-non-condamnation-penale-avec-filiation). : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

**Autres pièces**

- Deux exemplaires du [formulaire M0](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-creation-d-une-SARL-MO2) + [Intercalaire](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-intercalaire-de-creation-d-une-SARL-MO) le cas échéant (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) en original, si le signataire de la formalité n’est pas le représentant légal

- Si l’activité est réglementée (bar, restaurant, transport…), d’autres pièces seront à fournir

**Autres démarches**

Demande d’exonération des cotisations sociales " [ACRE](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-Demande-de-l-aide-a-la-creation-et-reprise-d-entreprise-ACCRE) " : (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

Pour les créations et reprises d’entreprise intervenant à compter du 1er janvier 2020, la demande d’ACRE doit, dans les **45 jours maximum** suivant le dépôt de la création de la formalité, être réalisée **exclusivemen**t sur le site [www.lautoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.lautoentrepreneur.urssaf.fr)

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté  pour la constitution de votre dossier CFE**  Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :   * simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ; * gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ; * réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ; * bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité. |

**Frais de greffe** (chèque à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce)

Création sans activité : 70,39 € ou avec activité : 39,42 €

Achat, donation, Apport, Location-gérance ou gérance-mandat : 73,21 €

Dépôt de la liste des bénéficiaires effectifs : + **23,71** €